

Image not found or type unknown



Succession du grand-père et du père

Par **laustna**, le **11/02/2010** à **17:18**

Bonjour,rrrrJe vous décris mon problème en essayant de faire simple.M. X marié à Mme Y sous le régime de la communauté et pas de donation au dernier vivant a 2 enfants d'un premier mariage. M. X décède en 2008, à ce jour la succession n'est pas réglée.rnEn juin 2009, un héritier (pas marié) (M.Z) de M. X décède mais laisse 2 enfants mineurs, donc petits-enfants de M.X. Mme Y se trouve en indivision (il y a une maison) Comment règle-t-on la succession à ce jour ?rnmrci de me répondre